



Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 22 Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux du mois de Décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le seize Décembre deux mil quinze.

Présent(s) : LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; CHEFTEL Chantal ; JOUAULT Pierre-Yves ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; JEDRECIK Joëlle ; BOURACHAUD Cédric ; PATREL Christèle ; CREIGNOU Louis ; JEUSSELIN André ; N-A. JEUSSELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Néant

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Mme M-S. MACÉ ; Mme N. VIRET.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Joëlle JEDRECIK

Le procès-verbal de la séance du 1^{ER} Décembre 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

0122122015 : Modification des statuts de Fougères Communauté – Transfert de la compétence Gens du Voyage.

Par délibération en date du 23 Novembre 2015, le Conseil communautaire a décidé la modification statutaire nécessaire à la prise de compétence relative aux gens du voyage.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, le cinquième alinéa de l'article 7.3 des statuts de la Communauté visant les compétences relatives à l'habitat sera modifié comme suit :

« aménager, entretenir, et gérer les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage. »

Il est précisé que Fougères Communauté se verra transférer l'ensemble des droits et obligations attachés à la gestion de l'aire d'accueil située à Fougères.

Cette délibération, notifiée à la Commune de Beaucé le 25 Novembre 2015, est portée à la connaissance de l'assemblée afin de recueillir son avis.

Considérant qu'en évaluant les besoins, il estime qu'il aurait été judicieux de s'interroger au préalable sur le bienfondé du transfert de l'ensemble du personnel de la Ville de Fougères dévolu à cette tâche vers Fougères Communauté, l'un des membres de l'Assemblée s'abstient et ne prend pas part à la délibération.

Compte tenu de cette abstention, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable au transfert de la compétence « gens du voyage » à Fougères Communauté à partir du 1^{er} Janvier 2016.

- décide le transfert à Fougères Communauté, des pouvoirs de police inhérents aux gens du voyage.

- demande à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Fougères Communauté.

0222122015 : Restructuration des locaux du restaurant scolaire – Alimentation gaz et VMC.

Les travaux liés à la restructuration du restaurant scolaire ont engendré des remarques de la part du bureau de contrôle, au sujet de la canalisation alimentant la cuisine en gaz naturel. Par conséquent celle-ci doit être déplacée de manière à ne pas traverser le nouveau local de stockage.

D'autre part, la mise en place d'un système de ventilation mécanique avait été omise dans l'étude.

Il est donc proposé de créer un lot supplémentaire intitulé Lot n° 06 Bis « Installation Gaz – VMC ».

L'Entreprise POMMEREUL attributaire du lot 06 « Plomberie » étant habilitée pour les installations de gaz et de VMC, a été invitée à remettre une proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :
- la création d'un lot supplémentaire intitulé Lot n° 06 Bis « Installation Gaz – VMC ».
- de confier ce à l'Entreprise POMMEREUL pour un montant de 3563.56 € h.t., soit 4 276.27 € t.t.c.

0322122015 : Mise en accessibilité, rénovation, restructuration de la salle polyvalente – Honoraires pour l'étude de faisabilité et dossier A.P.D.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, le Conseil Municipal avait délibéré le 31 Mars 2015, et confié au Cabinet Laurent et Associés la mission relative au diagnostic de l'état actuel de la salle polyvalente, pour un montant de 500 € h.t.

Il est précisé que suite à la demande déposée par la Commune auprès des services de la D.D.T.M. ces derniers ont accordé par dérogation, un délai supplémentaire de 6 mois pour le dépôt de l'Ad'AP, soit jusqu'au 27 mars 2016.

Conjointement à la mise en accessibilité de ce bâtiment, la modernisation de la salle située à l'étage ainsi que la restructuration des vestiaires sportifs vont devoir être programmés dans un proche avenir.

Il est donc proposé de confier au Cabinet Laurent et Associés les missions complémentaires indispensables à la rédaction des dossiers de demande de subventions, et d'appel d'offres, à savoir :
- Etude de faisabilité (1 300.00 € h.t.):

- . Relevé des existants.
- . Etablissement des plans de l'état actuel.
- . Esquisse des travaux à réaliser.
- . Notice descriptive estimative des travaux à réaliser.

- Dossier A.P.D. (1 500.00 € h.t.):

- . Plans des travaux à réaliser.
- . Estimation détaillée des travaux.
- . Dossier de déclaration préalable et dossier d'autorisation de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de ces deux missions qui seront confiées au Cabinet Laurent et Associés de Fougères pour un total de 2 800 € h.t., soit 3 360.00 € t.t.c.

Collecte des ordures ménagères – Village de « Genais ».

La déviation du chemin des « Arons » étant à présent réalisée, le SMICTOM va être en mesure d'assurer la collecte des ordures ménagères dans le Village.

Par conséquent les conteneurs actuellement en place à « Genais » vont y être transposés dans un proche avenir.

Les riverains concernés devront être informés de ces nouvelles mesures dès que celles-ci seront opérationnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la réunion close à 21 h 00.

Jean-Louis LAGRÉE Stéphane IDLAS Chantal CHEFTEL Pierre-Yves JOUAULT

Brigitte BROSSAULT Jeannine PERDRIEL Pierre BERHAULT Joëlle JEDRECIK

Cédric BOURACHAUD Marie-Stéphane MACÉ Louis CREIGNOU Christèle PATREL
(Absente)

André JEUSSELIN Nadia VIRET Noël-Alexis JEUSSELIN
(Absente)